

Beauvais, le 20 août 2014

Les élections municipales dans la commune de CUY :

Suite au jugement, devenu définitif, du tribunal administratif d'Amiens en date du 28 mai 2014 déclarant élus au 1^{er} tour MM. Alain Metdagh et Gérard Ténart et annulant le deuxième tour de l'élection municipale du 30 mars 2014 dans la commune de Cuy, les électeurs et électrices de la commune de CUY sont convoqués le dimanche 28 septembre 2014 à l'effet de procéder à l'élection de huit conseillers municipaux.

En cas de second tour de scrutin, les électeurs et électrices seront de droit convoqué le dimanche 5 octobre 2014.

La sous-préfecture de Compiègne rappelle que les déclarations de candidature sont obligatoires. Ces dernières devront être déposées 21 rue Eugène Jacquet à Compiègne (60 200) aux dates et horaires suivants :

Pour le 1^{er} tour, du jeudi 4 septembre 2014 au jeudi 11 septembre 2014 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00, hors samedi et dimanche.

En cas de second tour, et dans l'éventualité où le nombre de candidats au premier tour aura été inférieur au nombre de siège à pourvoir, seuls les candidats non enregistrés au premier tour devront déposer leur candidature en sous-préfecture le lundi 29 septembre 2014 et le mardi 30 septembre 2014 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.